conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



4.0.0 (3.0.0)

Nom commercial du produit : PAGOVITRE

Date d'exécution : 14.03.2023

Date d'édition : 11.09.2023

Version (Révision):

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

PAGOVITRE (1877)

Identifiant unique de formulation: G741-P0TC-900X-1K2N

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteurs d'utilisation [SU]

Détergent pour fenêtres

Usage privé et industriel; pour plus d'informations, voir la fiche technique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Rue:

Code postal/Lieu:

Téléphone:

Contact pour informations:

Pag Tech AG

Mühlestrasse 10

CH-9100 Herisau

+41 44 762 16 70

info@pag-tech.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum Kurz-Nr. in der Schweiz (24h): 145;

Telefon: +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Catégorie 2; Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un ophtalmologue.

2.3 Autres dangers

Page: 1 / 10

(FR / CH)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



4.0.0 (3.0.0)

Nom commercial du produit : PAGOVITRE

Date d'exécution : 14.03.2023

Date d'édition : 11.09.2023

Version (Révision):

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes noncibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

Effets nocifs possibles sur l'environnement

3.2 Mélanges

Composants dangereux

PROPANE-2-OL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-xxxx; N°CE: 200-661-7; N°CAS: 67-63-0

Poids : \geq 15 - < 20 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336

2-BUTOXYÉTHANOL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475108-36-xxxx; N°CE: 203-905-0; N°CAS: 111-76-2

Poids : \geq 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319

Limites de concentrations spécifiques

: (ETA - par voie orale : 1200 mg/kg) • (ETA - par inhalation (vapeur) : 3 mg/L)
AMMONIAC ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488876-14-xxxx ; N°CE : 215-647-6; N°CAS : 1336-21-6

Poids: < 0.5 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400

Limites de concentrations spécifiques

STOT SE 3 ; H335: C ≥ 5 %

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Page: 2 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



4.0.0 (3.0.0)

Version (Révision):

Nom commercial du produit : PAGOVITRE Date d'exécution : 14.03.2023

Date d'édition : 11.09.2023

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de combustion dangereux

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbon (CO2).

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection totale.

5.4 Indications diverses

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Supprimer l'affluence des matières inflammables. Sur le lieu d'incendie, seule le sauvetage d'urgence est autorisé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Evacuer les personnes en lieu sûr. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter d'inhaler les brouillards et les vapeurs. Eloigner les personnes non protégées et evacuer en lieu sûr.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Endiguer l'écoulement des fluides avec du matériel approprié, (par exemple de la terre). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières, lacs ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Retenir l'eau insalubre ayant servi à combattre l'incendie

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Prélever mécaniquement et éliminer selon les directives Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Endiguer et pomper les grandes quantités dans des réservoirs appropriés.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à prévoir suffisamment de pièces et de zones de travail ainsi qu'une bonne aération. Utiliser des appareils résistant aux solvants. Ne pas aspirer les vapeurs / les aérosols.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Observer toutes les règles préventives de protection contre les incendies. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Page: 3 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : PAGOVITRE
Date d'exécution : 14.03.2023
Date d'édition : 11.09.2023

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Demandes d'aires de stockage et de récipients

Garder le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit frais. Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. Utiliser des récipiants résistant aux solvants. Assurer une bonne aération aussi au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation. **Classe de stockage (TRGS 510) (D):** 10

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver dans des récipients, qui correspondent à l'emballage d'origine. Observer les remarques sur l'étiquette. Protéger de la chaleur, du gel et du rayonnement directe du soleil. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

```
PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{
m MAK} ( CH )
                                        200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>
    Valeur limite:
                                        SSC B
    Remarque:
    Version:
                                        23.02.2023
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )
    Valeur limite:
                                        400 ppm / 1000 mg/m<sup>3</sup>
    Remarque:
                                        SSC B
    Version:
                                        23.02.2023
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{TRGS}} 900 ( D )
    Valeur limite:
                                        200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>
    Limitation de crête :
                                        2(II)
    Remarque:
   Version:
                                        23.06.2022
2-BUTOXYÉTHANOL; N°CAS: 111-76-2
 Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )
    Valeur limite:
                                        10 ppm / 49 mg/m<sup>3</sup>
                                        H SSC B
    Remarque:
    Version:
                                        23.02.2023
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )
    Valeur limite:
                                        20 ppm / 98 mg/m<sup>3</sup>
    Remarque:
                                        H SSC B
    Version:
                                        23.02.2023
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{TRGS}} 900 ( D )
    Valeur limite:
                                         10 ppm / 49 mg/m<sup>3</sup>
    Limitation de crête :
                                        2(II)
```

Page: 4 / 10





Nom commercial du produit : **PAGOVITRE** 14.03.2023 Date d'exécution :

Version (Révision): 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 11.09.2023

> Remarque: H,Y 23.06.2022 Version: Type de valeur limite (pays d'origine) $_{\mbox{STEL}}$ (EC)

50 ppm / 246 mg/m³ Valeur limite :

Skin Remarque: 20.06.2019 Version: Type de valeur limite (pays d'origine) $_{\mbox{TWA}}$ (EC)

Valeur limite: 20 ppm / 98 mg/m³

Remarque: Skin 20.06.2019 Version:

AMMONIAC; N°CAS: 1336-21-6

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)

Valeur limite: 20 ppm / 14 mg/m³

Remarque: SSC Version: 23.02.2023 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (CH)

Valeur limite: 40 ppm / 28 mg/m³

SSC Remarque: Version: 23.02.2023 Type de valeur limite (pays d'origine) $_{\mbox{TRGS}}$ 900 (D)

20 ppm / 14 mg/m³ Valeur limite:

Limitation de crête : 2(I) Remarque: Υ Version: 23.06.2022 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (EC)

Valeur limite: 50 ppm / 36 mg/m³

Version: 20.06.2019 Type de valeur limite (pays d'origine) $_{\mbox{TWA}}$ (EC)

20 ppm / 14 mg/m³ Valeur limite:

20.06.2019 Version:

Valeurs limites biologiques

PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0 Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)

Paramètre: Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus

25 mg/l Valeur limite: 25.02.2022 Version: Type de valeur limite (pays d'origine) $_{\mbox{TRGS}}$ 903 (D)

Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur limite: 25 mg/l Version: 25.02.2022

2-BUTOXYÉTHANOL; N°CAS: 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)

Paramètre: Acide butoxyacétique (après hydrolyse) / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du

Page: 5 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



4.0.0 (3.0.0)

Nom commercial du produit : PAGOVITRE Date d'exécution : 14.03.2023

Date d'édition : 11.09.2023

processus; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées

Version (Révision):

Valeur limite: 150 mg/g Créatinine

25.02.2022 Version:

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection de la peau

Protection des mains

Pas nécessaire.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile) et PVA (alcool polyvinylique)

Protection corporelle

Vêtements de travail.

Protection respiratoire

Pas nécessaire.

Remarques générales

Se laver les mains avant une pause et après le travail. Enlever les vêtement souillés, imprégnés Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Prévoir une bonne aération. Peut être atteint avec l'aménagement d'un locale ou par l'aération générale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide Couleur: vert

Odeur: caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et (1013 hPa) 82 - 100 °C intervalle d'ébullition : °C Point éclair : 36 Pression de la vapeur 20 °C (20°C) 43 hPa Densité: (20°C) 0.93 g/cm3 Miscibilité avec l'eau entièrement miscible

: Ha

9.2 Autres informations

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer. Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

Page: 6 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : PAGOVITRE

Date d'exécution : 14.03.2023

 Date d'exécution :
 14.03.2023
 Version (Révision) :
 4.0.0 (3.0.0)

 Date d'édition :
 11.09.2023

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Des moyen d'oxydation fort.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre: DL50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat
Dose efficace : 5840 mg/kg

Paramètre : DL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat
Dose efficace : 1480 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Rat Dose efficace : 500 ppm

Paramètre : CL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Souris Dose efficace : 700 ppm

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée ou prolongée peut provoquer dégraissage ou irritation de la peau avec dermatitis ou d'autres problemes dermatiques.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Effet d'irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Aucune sensibilisation connue.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations complémentaires

Le produit n'a pas été testé. Les caractéristiques toxicologuiques ont été déduit des composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Page: 7 / 10

(FR / CH)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : PAGOVITRE

Date d'exécution : 14.03.2023

Date d'édition : 11.09.2023

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.9 Estimation/classification

Catégorie de pollution des eaux 1 (D): peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Le produit contient ni de composants organiques halogénés ni de métaux lourds.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

070601

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Page: 8 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



4.0.0 (3.0.0)

Version (Révision):

Nom commercial du produit : PAGOVITRE

Date d'exécution : 14.03.2023

Date d'édition : 11.09.2023

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 40, 75

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D):

Poids (Article 5.2.5. I): 5 - 10 %

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe (D): 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche téchnique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 9 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : PAGOVITRE

Date d'exécution : 14.03.2023

Date d'édition : 11.09.2023

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Page: 10 / 10

(FR / CH)